



, le 29 Septembre 1950.-

N°57/VIVRES:

NOTE CONCERNANT LES ACHATS DE FROMENT POUR CENTRE DE STOCKAGE DE RUHENGERI

Décision a été prise d'acheter 350 tonnes de froment, en priorité, à Ruhengeri.-

Suite aux entretiens avec l'Etiru il a été convenu que :

- 1°) les achats se feraient par l'Administration, sur des marchés organisés par elle, en territoire de Ruhengeri ;
- 2°) le prix d'achat à l'indigène est fixé à deux francs le kilo et sur tous les marchés;
- 3°) l'Etiru s'engage à stocker le froment pour compte Colonie.- Elle assure le transport du lieu d'achat (marchés) à ses installations. Elle facturera à l'OCIRU, les frais de transport, de séchage, de manutention et de stockage.-
- 4°) Après six mois, le froment ainsi traité sera mis en vente et cédé au plus offrant;
- 5°) Dès que les 350 tonnes auront été achetées, les marchés seront libres.-

Les achats ont commencé le 13 septembre.-

A la date du 26/9, 30 tonnes avaient été achetées et remises à l'ETIRU. Les dosages d'humidité, 16 à 18%.- Ces marchés n'ont pas permis le volume d'achat prévu.- Les prévisions étaient de l'ordre de 65 tonnes.- L'Administrateur et l'Agronome principal Lens sont cependant optimistes quant aux possibilités d'obtenir des 350 tonnes.- Ils estiment que ce tonnage sera atteint vers le 10 novembre.-

Avant l'organisation des achats par le territoire, il est estimé que 100 tonnes de froment de l'actuelle récolte ont été achetées par les commerçants de Ruhengeri. Selon déclarations des minotiers de Ruhengeri les stocks suivants existaient :

ETIRU	-	50 - 00 Tonnes en silos
AMARSI	-	2 tonnes -

Les commerçants de Ruhengeri n'ont pas eu, jusqu'à présent, de réactions violentes suite aux achats en priorité par le Gouvernement.-

Par contre, le minotier Amarsi proteste avec véhémence.- La situation est la suivante :

Il achète chaque année, 160 Tonnes de froment de Ruhengeri pour les besoins de sa minoterie.- Il sert en farine, toute la communauté asiatique du Ruanda Urundi. N'ayant aucun stock, son moulin est arrêté.-

Il demande qu'on lui cède :

soit 30 tonnes (saison) immédiatement ;
soit 10 tonnes de suite et la garantie qu'il pourra acheter dès que nos besoins seront satisfaits les 70 tonnes restant.-

Cette garantie ne peut lui être donnée pour diverses raisons :

- a) les marchés seront libres à ce moment et le froment ira au plus offrant-
- b) aucune quantité ne peut être garantie -
En effet, si la récolte de 1948 se chiffrait à 1.500 tonnes, celle de 1949 s'élevait à 1.100 tonnes (récolte ou ventes à des commerçants).
D'autre part, il y a deux récoltes ^{l'année}. La récolte ~~par an~~ actuelle serait de l'ordre de 550 tonnes dont 100 tonnes ont été achetées avant le 18 septembre.- Il resterait 450 tonnes dont 350 tonnes à réserver par priorité et 100 tonnes seraient théoriquement disponibles- Ces 100 tonnes seraient l'objet des convoitises de :

AMARSI ;
ETIRU
SOCIÉTÉS MINIÈRES
COMMERCE EN GÉNÉRAL.

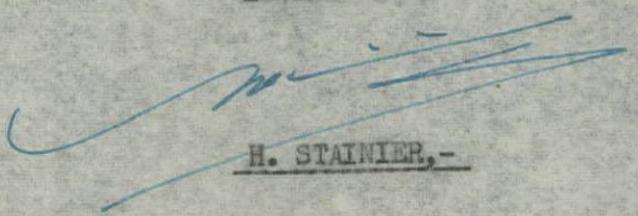
- c) d'autre part, si une garantie de ce genre était donnée à Amarsi, l'ETIRU en demanderait une du même genre pour son moulin, et certains commerçants qui ont des contrats de fourniture aux sociétés minières feraient de même.-

Deux solutions sont possibles :

- 1° renvoyer purement et simplement Amarsi aux marchés libres qui auront lieu après l'achat des 350 tonnes par la Colonie ;
on s'expose dans ce cas, à des réclamations collectives de la communauté hindoue se déclarant privée de farine ;
- 2° diminuer le volume des achats Colonie à 250 tonnes, ce qui :
 - a) réserverait un volume plus important de froment pour les marchés libres ;
 - b) raccourcirait le délai avant lequel les minotiers pourront se fournir sur ces marchés libres, et raccourcirait ainsi la période dite d'immobilisation des installations, faute de matière première.-

La Colonie aurait ainsi acheté 250 tonnes sur les 550 tonnes et le commerce aurait obtenu la meilleure part.-

LE DIRECTEUR


H. STAINIER,-

Engage | 1. communi
2. de famille.

Aménagement parcelle sur crédit.
Route à-joint

Délimitation parcelle par borne
abornement.

Contrat d'achat de la land avant
occupation par von bas.

érix
b. - monteur
pit goloarite
par

Adress des chefs de vass
Consoles
L'impie si deus &